

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 DA 33** Lancement et signature de marchés à bons de commande pour la fourniture et la pose de structures de motricité, de jeux extérieurs et de sols souples associés, la vérification et la maintenance des aires de jeux et des équipements sportifs, en 14 lots séparés, dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris.

**Mme Camille MONTACIE, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1<sup>er</sup> août 2006 ;

Vu la délibération 2012 DA 26 en date du 14 Mai 2012, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour l'achat de fournitures et de services liés à des prestations sportives, récréatives, culturelles, scolaires, préscolaires, éducatives, sociales, sanitaires et à la petite enfance ;

Vu la délibération 2011 DA 1 en date du 28 Mars 2011, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe, les modalités de passation et d'attribution de l'appel d'offres ouvert européen relatif à la fourniture et la pose de structures de motricité, de jeux extérieurs et de sols souples associés, la vérification et la maintenance des aires de jeux et des équipements sportifs, en 14 lots séparés, dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour l'achat de fournitures et de services liés à des prestations sportives, récréatives, culturelles, scolaires, préscolaires, éducatives, sociales, sanitaires et à la petite enfance, ainsi que dans le cadre du groupements de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments, et lui

demande d'autoriser le Maire de Paris, coordonnateur de chaque groupement de commandes, à signer les marchés à bons de commande correspondants passés pour une durée d'1 an à compter de la date de notification de chacun des marchés, reconductibles au maximum 3 fois tacitement, dans les mêmes termes, pour une durée de 12 mois, soit une durée totale maximum de 48 mois, soit 4 années au maximum ;

Sur le rapport présenté par Mme Camille MONTACIÉ, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe, les modalités de passation et d'attribution, sous forme d'Appel d'Offres Ouvert Européen, des marchés à bons de commande, dans le cadre du groupement de commandes, pour l'achat de fournitures et de services liés à des prestations sportives, récréatives, culturelles, scolaires, préscolaires, éducatives, sociales, sanitaires et à la petite enfance, ainsi que dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments, ayant pour objet la fourniture et la pose de structures de motricité, de jeux extérieurs et de sols souples associés, la vérification et la maintenance des aires de jeux et des équipements sportifs, en 14 lots séparés, sur le fondement des articles 8, 10, 33, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics, pour une durée d'1 an à compter de la notification de chaque marché, reconductibles au maximum 3 fois tacitement, dans les mêmes termes, pour une durée de 12 mois, soit une durée totale maximum de 48 mois, soit 4 années au maximum,

Article 2 : Sont approuvés les Actes d'engagement, les Cahiers des clauses administratives particulières, ainsi que le Règlement de la consultation dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs à la fourniture et la pose de structures de motricité, de jeux extérieurs et de sols souples associés, la vérification et la maintenance des aires de jeux et des équipements sportifs, en 14 lots séparés, dans le cadre dudit groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris,

Article 3 : Conformément aux articles 35-I-1, 35, 59, 65 et 66 du code des marchés publics, dans le cas où les marchés n'ont fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont inacceptables ou irrégulières au sens de l'article 35-I-1° du code des marchés ou inappropriées au sens de l'article 35-II-3° du Code des Marchés Publics, et dans l'hypothèse où, suite à une déclaration d'infructuosité, la Commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement, est autorisé à relancer la procédure par voie de marché négocié,

Article 4 : Le Maire de Paris, coordonnateur de chaque groupement, est autorisé à signer les marchés résultant de la procédure de consultation.

La consultation est composée de 14 lots séparés, dont les seuils annuels sont les suivants :

**Lot 1 : Fourniture et pose de structures de motricité pour les 1-3 ans, principalement dans les établissements de la Petite Enfance**

	Ville de Paris	Département de Paris	TOTAL
Montant minimum	Sans montant minimum	Sans montant minimum	Sans montant minimum
Montant maximum	135 000 € H.T.	15 000 € H.T.	150 000 € H.T.

**Lot 2 : Fourniture et pose de jeux extérieurs, pour les 1-6 ans, principalement dans les établissements de la Petite Enfance et les écoles**

	Ville de Paris	Département de Paris	TOTAL
Montant minimum	250 000 € H.T.	Sans montant minimum	250 000 € H.T.
Montant maximum	685 000 € H.T.	65 000 € H.T.	750 000 € H.T.

**Lot 3: Fourniture et pose de revêtements de sols, principalement dans les établissements de la Petite Enfance et les écoles**

	Ville de Paris	Département de Paris	TOTAL
Montant minimum	400 000 € H.T.	Sans montant minimum	400 000 € H.T.
Montant maximum	970 000 € H.T.	30 000 € H.T.	1 000 000 € H.T.

**Lot 4 : Entretien et réparation des équipements de jeux et sportifs, incluant la fourniture de pièces détachées, principalement pour les écoles et les établissements de la Petite Enfance**

	Ville de Paris	Département de Paris	TOTAL
Montant minimum	200 000 € H.T.	Sans montant minimum	200 000 € H.T.
Montant maximum	770 000 € H.T.	30 000 € H.T.	800 000 € H.T.

**Lot 5 : Vérification règlementaire des équipements de jeux et sportifs, principalement pour les écoles et les établissements de la Petite Enfance**

	Ville de Paris	Département de Paris	TOTAL
Montant minimum	50 000 € H.T.	Sans montant minimum	50 000 € H.T.
Montant maximum	155 000 € H.T.	15 000 € H.T.	170 000 € H.T.

**Lot 6 : Fourniture et pose de jeux extérieurs, principalement dans les squares, parcs et jardins – structures à dominante bois**

	Ville de Paris	Département de Paris	TOTAL
Montant minimum	Sans montant minimum	Sans montant minimum	Sans montant minimum
Montant maximum	265 000 € H.T.	25 000 € H.T.	290 000 € H.T.

**Lot 7 : Fourniture et pose de jeux extérieurs, principalement dans les squares, parcs et jardins – structures à dominante plastique**

	Ville de Paris	Département de Paris	TOTAL
Montant minimum	Sans montant minimum	Sans montant minimum	Sans montant minimum
Montant maximum	245 000 € H.T.	25 000 € H.T.	270 000 € H.T.

**Lot 8 : Fourniture et pose de jeux extérieurs, principalement dans les squares, parcs et jardins – structures à dominante cordage**

	Ville de Paris	Département de Paris	TOTAL
Montant minimum	Sans montant minimum	Sans montant minimum	Sans montant minimum
Montant maximum	215 000 € H.T.	25 000 € H.T.	240 000 € H.T.

**Lot 9 : Fourniture et pose de jeux extérieurs, principalement dans les squares, parcs et jardins – structures à dominante de métal**

	Ville de Paris	Département de Paris	TOTAL
Montant minimum	Sans montant minimum	Sans montant minimum	Sans montant minimum
Montant maximum	245 000 € H.T.	25 000 € H.T.	270 000 € H.T.

**Lot 10 : Fourniture et pose de jeux extérieurs, principalement dans les squares, parcs et jardins – structures à dominante HPL**

	Ville de Paris	Département de Paris	TOTAL
Montant minimum	Sans montant minimum	Sans montant minimum	Sans montant minimum
Montant maximum	315 000 € H.T.	25 000 € H.T.	340 000 € H.T.

**Lot 11 : Fourniture et pose de revêtements de sols dans les Parcs, squares et jardins (arrondissements 1 à 4, 8 à 10 et 16 à 20 y compris Bois de Boulogne et Jardin Botanique)**

	Ville de Paris	Département de Paris	TOTAL
Montant minimum	250 000 € H.T.	-	250 000 € H.T.
Montant maximum	900 000 € H.T.	-	900 000 € H.T.

**Lot 12 : Fourniture et pose de revêtements de sols dans les Parcs, squares et jardins  
(arrondissements 5 à 7 et 11 à 15, y compris Bois de Vincennes)**

	Ville de Paris	Département de Paris	TOTAL
Montant minimum	250 000 € H.T.	-	250 000 € H.T.
Montant maximum	900 000 € H.T.	-	900 000 € H.T.

**Lot 13 : entretien et réparation des équipements de jeux et sportifs, incluant la fourniture de pièces détachées, pour les Parcs, squares et jardins**

	Ville de Paris	Département de Paris	TOTAL
Montant minimum	150 000 € H.T.	-	150 000 € H.T.
Montant maximum	600 000 € H.T.	-	600 000 € H.T.

**Lot 14 : Vérification réglementaire des équipements de jeux et sportifs, pour les Parcs, squares et jardins**

	Ville de Paris	Département de Paris	TOTAL
Montant minimum	50 000 € H.T.	-	50 000 € H.T.
Montant maximum	100 000 € H.T.	-	100 000 € H.T.

Article 5 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville et des Etats Spéciaux (M14) articles 60632, 61561, 6156, 61558, 6067, toutes rubriques confondues, au titre des exercices, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, ainsi qu'au budget d'investissement de la Ville (M14), articles 21312, 21313, 2184, 2188, 2312, au titre des exercices, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, sous réserve des décisions de financement correspondantes